

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE  
Département de la Somme  
Arrondissement de Péronne

**COMPTE RENDU  
COMITE SYNDICAL**

Séance du 27 avril 2022

Date de convocation : 8 avril 2022

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 15 + 2 pouvoirs

Nombre de délégués syndicaux absents : 9

Nombre de votants : 15 + 2 pouvoirs

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept avril à 18 heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du PETR, 7 rue des chanoines à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents avec voix délibératives :

- . **CC de Haute Somme** : Jean-Marie BLONDELLE (+ 1 pouvoir de Eric FRANCOIS), Jean-Dominique PAYEN, Fabrice TRICOTET, Jacques VANOYE, Marie Ange LECOCQ (représentant Gautier MAES), Jean-Michel MARTIN (représentant Christophe BOULOGNE)
- . **CC de l'Est de la Somme** : Eric LEGRAND, José RIOJA, André SALOME, Jean-Marc WISSOCQ, Hervé FRIZON (représentant Frédéric DEMULE et Françoise RAGUENEAU)
- . **CC Terre de Picardie** : Gérard CARON, Philippe CHEVAL (+1 pouvoir de Georgette SCIASCIA), Bruno ETEVE, Annick MARECHAL.

Titulaires absents excusés : Christophe BOULOGNE, Thérèse DHEYGERS, Eric FRANCOIS, Gautier MAES, Frédéric DEMULE, Françoise RAGUENEAU, Georgette SCIASCIA

Etaient également présents sans voix délibérative : Pierre BARBIER, Ludovic ODELOT, Marc SAINTOT, François LALOI

Secrétaire de séance : Jean-Dominique PAYEN

**Ordre du jour:**

**Culture / Patrimoine :**

- Validation du schéma de développement culturel 2022 – 2032 du PÉTR

**Administration générale**

- Convention de recouvrement.
- Recrutement d'un Adjoint Animateur pour la mission Pays d'Art et d'Histoire.
- Demande de subvention LEADER GAL : animation et fonctionnement GAL 2022.
- Demande de subvention LEADER GAL : Villes et Villages Fleuris 2022.
- Renouvellement du contrat collectif d'assurance statutaire

**Aménagement du territoire :**

- Convention de partenariat entre la FDE 80 et le PÉTR pour l'organisation du concours « les Ecoloustics ».

**Urbanisme :**

- Convention d'adhésion au téléservice numérique mutualisé des autorisations d'urbanisme entre le PÉTR et les communes adhérentes.

**Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Jean Dominique PAYEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du comité syndical du 15 décembre 2021. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu. Le procès-verbal est validé à l'unanimité des présents.

\*\*\*\*\*

**Validation du schéma de développement culturel 2022 – 2032 du PETR**

**Contexte**

Après plus de dix années de mise en œuvre, le PETR Cœur des Hauts-de-France a souhaité mettre à jour, réécrire, repenser son schéma de développement culturel afin de répondre aux nouveaux enjeux et besoins du territoire, et ce, en tenant compte des marges de manœuvre qui sont les siennes, des besoins et faiblesses identifiés dans le diagnostic de territoire réalisé à l'automne dernier.

**Présentation**

Dans ce nouveau projet, le PETR continuera d'œuvrer au développement, à la structuration et au maillage d'une offre culturelle de qualité sur le territoire, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux et sans se substituer aux compétences des collectivités dans ce domaine.

Structuré autour de trois axes majeurs – lecture publique, création artistique et action culturelle, patrimoine – le nouveau schéma de développement culturel accordera, par ailleurs, une attention toute particulière à la manière pour le PETR d'accompagner les initiatives locales et de sensibiliser, former les acteurs du territoire aux enjeux du développement culturel.

Sa mise en œuvre sera assurée par le coordinateur culturel, la coordinatrice de lecture publique, la cheffe de projet Pays d'art et d'histoire et la chargée des publics pour le projet Pays d'art et d'histoire.

**Enjeux et objectifs opérationnels**

Le nouveau schéma de développement culturel du PETR s'articule autour de trois enjeux majeurs, eux-mêmes se déclinant en objectifs opérationnels et en un programme d'actions.

**Enjeu 1 / Poursuivre le développement d'une offre culturelle de qualité participant de l'attractivité et de l'habitabilité du territoire**

- ✓ Proposer une présence artistique dense et diverse sur le territoire
- ✓ Soutenir la diversification et la diffusion des pratiques culturelles et artistiques en partenariat avec les acteurs culturels du territoire
- ✓ Créer un cadre favorable à la production et à la transmission de la connaissance
- ✓ Consolider l'ingénierie culturelle du PETR

**Enjeu 2 / Développer une politique des publics œuvrant au maillage du territoire et à la cohésion sociale**

- ✓ Mailler le territoire d'une offre culturelle de proximité
- ✓ Proposer une politique tarifaire accessible aux habitants du territoire
- ✓ Intensifier les partenariats avec les acteurs des champs éducatif et social
- ✓ Favoriser la participation des habitants à la vie culturelle du territoire

**Enjeu 3 / Favoriser l'émergence et la structuration des dynamiques culturelles locales de manière à renforcer la vitalité culturelle du territoire, la qualité et la lisibilité de l'offre locale**

- ✓ Accompagner les acteurs de la vie culturelle locale dans le développement de leur projet
  - ✓ Former, sensibiliser les acteurs de la vie locale aux enjeux du développement culturel et les associer à la construction de stratégies communes
- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité valide le schéma de développement culturel.

## Convention de recouvrement

Monsieur le Président expose qu'il y a lieu de valider la convention de recouvrement des produits locaux, entre le PETR Cœur des Hauts de France et la Trésorerie d'Albert.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président, de contractualiser avec le comptable public, en sa qualité de comptable signataire de la collectivité Monsieur Stéphane MATHIEU.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité valide la convention.

## Recrutement d'un Adjoint Animateur pour la mission Pays d'Art et d'Histoire

### Missions générales :

En collaboration avec l'animatrice de l'architecture et du patrimoine cheffe de projet Pays d'art et d'histoire, l'adjoint de la cheffe de projet Pays d'art et d'histoire élabore une stratégie globale de développement de projets de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine et définit des orientations d'actions en direction des publics.

### Missions spécifiques :

#### **Développement et mise en œuvre de l'action éducative et culturelle patrimoniale**

- Conception et mise en œuvre d'actions de sensibilisation au patrimoine, à l'architecture, au cadre de vie et aux paysages en direction de tous les publics (scolaires, publics prioritaires, habitants, visiteurs...)
- Production de contenus ressources et de supports pédagogiques
- Préparation et organisation des visites et ateliers pour les groupes en temps scolaire et hors temps scolaire (trame de visite, thématiques)
- Mise en place de parcours, visites et ateliers à destination des familles
- Développement de partenariats avec les services de l'Education nationale et les établissements scolaires.

#### **Aide à la conception et à la mise en œuvre de la programmation culturelle patrimoniale du Pays d'art et d'histoire**

- Participation à la conception, à la mise en œuvre et à l'animation des évènements du Pays d'art et d'histoire et des événements nationaux
- En collaboration avec l'animatrice de l'architecture et du patrimoine, gestion des Journées Européennes du Patrimoine
- Réalisation de recherches documentaires et iconographiques
- Contribution à la réalisation de publications, d'expositions ou de tout support de médiation
- Conduite de visites guidées selon les nécessités du service

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

**Communication et promotion du label Pays d'art et d'histoire**

- Participer à la stratégie de communication et de diffusion du service : diffusion des informations et évènements sur les réseaux sociaux et sur le site internet du PETR en lien avec l'agent du PETR en charge de la communication
- Echanges sur la communication avec la chargée de communication de l'Office de Tourisme
- Réflexion pour la création de nouveaux outils de promotion du label et du patrimoine
- Préparation et mise en œuvre du plan de diffusion de l'ensemble des outils de communication
- Mise en place et suivi de la base de données des contacts et des fidèles du Pays d'art et d'histoire

**Administration**

- Suivi administratif et financier des diverses actions
- Suppléant de la régie de recettes (billetterie)
- Suivi des engagements et facturations des groupes scolaires et hors temps scolaires

**Partenariats et mise en réseau**

- Il/elle établit une collaboration étroite avec l'OT et les acteurs du tourisme pour garantir les engagements de la convention en matière de dynamique touristique
- Il/elle accompagne à la création du pôle culturel de Péronne / Haute Somme
- Il/elle anime le réseau d'acteurs et de référents mission Pays d'art et d'histoire du PETR
- Il/elle développe des partenariats avec des territoires labellisés en région et participe aux réunions du réseau régional et national.

Pour financer ce poste, le PETR bénéficiera des crédits du LEADER GAL.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité valide le recrutement

**Demande de subvention LEADER GAL : animation et fonctionnement GAL 2022**

Le PETR Cœur des Hauts de France, structure porteuse du GAL, s'est engagé à mener à bien la stratégie locale de développement et à en assurer les tâches d'animation, d'évaluation, de communication et de gestion tout au long du programme LEADER. Une ingénierie dédiée avec des moyens d'action sont nécessaires jusqu'en 2023 voire 2024.

Compte tenu du temps à consacrer en vue de la nouvelle candidature et le temps dédié, à l'ingénierie sera moindre en 2022 : 0,5 ETP pour l'assistante administrative et 0,9 ETP pour la chargée de mission

Aussi pour l'animation et le fonctionnement du GAL en 2022 ce coût s'élève à 68 000 euros HT.

Le montant FEADER sollicité est de 54 400 euros

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité valide la demande de subvention.

### **Demande de subvention LEADER GAL : Villes et Villages Fleuris 2022**

Par l'intermédiaire de la labellisation Villes et Villages Fleuris, le PETR souhaite améliorer le cadre de vie et l'attractivité des communes.

Que les communes soient labellisées ou non, nous constatons une mauvaise connaissance des nouvelles normes et mesures mises en place et, de fait, un besoin d'information.

Le but du projet est donc d'aider les communes à mener à bien leurs efforts d'aménagement paysager et de valoriser le travail des élus, des équipes municipales et des particuliers.

L'action porte sur la sensibilisation et l'accompagnement des communes au travers notamment de formations, d'interventions sur site avec diagnostic et préconisation par un professionnel et l'organisation du concours local « villes et villages fleuris ».

Le coût est évalué à 13 000 € HT (ingénierie et autres dépenses) sur 2022.

L'aide financière FEADER via le LEADER GAL sollicitée est de 80 % du coût prévisionnel, soit 10 400 € HT.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité valide la demande de subvention.

### **Renouvellement du contrat collectif d'assurance statutaire**

Le Centre de Gestion de la Somme a négocié un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-522 du 14 mars 1986.

A l'issue de la procédure négociée, après analyse et avis de la Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, le marché a été attribué à la CNP Assurances qui a, par l'intermédiaire de SOFAXIS, présenté l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre mutualisé de ce contrat.

Celle-ci propose l'offre suivante :

Caractéristiques du contrat : Contrat en capitalisation.

Durée du contrat : 4 ans - du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

**Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL**

**- Risques garantis : Taux 8.10 %.**

Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :

Décès + Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Longue maladie + Maladie longue durée + Maternité + Paternité + Adoption + Maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245

**Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires**

**- Risques garantis : Taux 0.95 %**

Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :

Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Grave maladie + Maternité + Paternité + Adoption

L'offre présentée comprend, notamment, les prestations suivantes :

- Possibilité pour la collectivité de résilier le contrat au 31 décembre de chaque année après avoir respecté un préavis de 2 mois,
- Prise en charge des frais médicaux suivant l'annexe 2 de la circulaire FP3 n°012808 du 13 mars 2006 sans restriction,
- La composition de l'assiette de cotisation est libre, elle est composée au minimum du traitement indiciaire brut et de nouvelle bonification indiciaire,
- La compagnie d'assurance respectera la décision de l'autorité territoriale : il s'engage à tenir compte de la décision énoncée dans l'arrêté pris par la collectivité,
- Les délais de déclaration des sinistres sont portés à 120 jours à compter du jour où la collectivité a eu connaissance du sinistre,
- Pour les agents affiliés à la CNRACL et conformément au décret n° 2011-1245 du 5 octobre 2011, les prestations maladie ordinaire, congés longue durée et longue maladie, sont maintenues à demi-traitement, pour tous les agents en attente d'une décision de l'administration en matière de réintégration, de reclassement, de mise en disponibilité ou d'admission à la retraite
- Le contrat d'assurance prend en charge immédiatement les agents transférés d'une autre collectivité. Les agents transférés en arrêt de travail seront pris en charge à leur reprise effective de leur activité,
- Les collectivités non gérées précédemment par SOFAXIS, bénéficient automatiquement à la date de souscription du contrat de la garantie Décès pour les agents en arrêt de travail. Toutes les autres garanties s'appliquent le jour de la reprise effective des agents à leur activité normale de service,

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

- . Des services associés : interlocuteur unique, production de statistiques sinistres, gestion dématérialisée des prestations, tiers payant des frais médicaux, contrôles médicaux, expertise pour les accidents du travail/maladie professionnelle/maladie ordinaire, assistance technique et juridique, prévention, accompagnement psychologique, accompagnement au retour à l'emploi, reclassement, recours contre tiers....
  
- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité valide le renouvellement du contrat collectif d'assurance statutaire.

**Convention de partenariat entre la FDE 80 et le PETR pour l'organisation du concours « les Ecoloustics »**

Le concours Ecoloustics est un concours imaginé et conçu par Territoire d'Énergie Loire destiné aux élèves du cycle 3. Ce concours a été repris par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) en partenariat avec le SER (Syndicat des Énergies Renouvelables) et sous le haut patronage du ministère de l'Éducation Nationale. La FNCCR a proposé à ses adhérents, dont fait partie la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, de dupliquer ce concours sur leur territoire pour sensibiliser les jeunes générations à la transition énergétique.

La FDE80 a donc souhaité l'organiser sur son territoire en partenariat avec le PETR Cœur des Hauts de France, Baie de Somme 3 Vallées et le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

Pour participer au concours, chaque classe inscrite envoie son projet sous forme libre (bande dessinée, journal, jeux, site internet, vidéo....) ce qui laisse toute latitude aux classes de libérer leur imagination.

Le thème : « Mon territoire fait sa transition énergétique ! et moi dans tout ça ? »

Pour l'édition 2020-2021, la catégorie CM1-CM2 a été remportée par les classes de TINCOURT-BOUCLY et de MUILLE-VILLETTE (lot : un kit énergies renouvelables permettant de mener 50 expériences en classe).

La convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières du partenariat (FDE/PETR) pour l'organisation du Concours Ecoloustics – Edition 2021-2022. La contribution financière de chaque partenaire et de la FDE80 est fixée à 1 500€. Le PETR versera sa contribution à la Fédération, en une fois après la signature de la présente convention par les deux signataires et sur la base de l'émission d'un titre de paiement émis par la Fédération.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe annexée.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité valide la convention.



**Convention d'adhésion au téléservice numérique mutualisé des autorisations d'urbanisme entre le PETR et les communes adhérentes**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les communes en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sont dans l'obligation de fournir un service dématérialisé de dépôts des dossiers d'autorisation d'urbanisme. Deux fondements juridiques encadrent le projet de dématérialisation :

**1- La saisine par voie électronique (SVE)** – Toutes les communes (guichet unique) devront être en capacité de recevoir des saisines par voie électronique selon les modalités mises en œuvre par ces dernières (courriel, télé-service...). Le dépôt en format papier sera encore possible.

**2- Dématérialisation de l'instruction** – Toutes les communes de plus de 3 500 habitants devront disposer d'outils numériques leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée.

Afin de poser les modalités offertes par le PETR Cœur des Hauts-de-France (à savoir, une offre numérique de téléservice permettant de faciliter le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme pour les habitants et professionnels), une convention est nécessaire.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe annexée.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité valide la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean Dominique PAYEN  
Secrétaire de séance



Philippe CHEVAL  
Président



